

# COMMUNE de SAINT ETIENNE de TINÉE

Département des ALPES MARITIMES

# ADJUDICATION

des

# MONTAGNES PASTORALES

L'Adjudication de la Montagne Pastorale dénommée ci-dessous aura lieu à la Mairie de Saint Etienne de Tinée selon un marché de gré à gré.

Les soumissions sont à retirer en mairie jusqu'au 30 septembre 2023 avec remise des offres au 16 octobre 2023

Tél : 04.93.02.24.00

mail : [mairie@saintetiennedetinee.org](mailto:mairie@saintetiennedetinee.org)

Les candidats devront être détenteur d'une autorisation préalable d'exploiter.

Les conventions seront conclues en application de l'arrêté préfectoral du 28 mars 2023, pour une durée de 5 années, pour les pâturages de :

Montagne	Superficie utilisée	Prix minimum/ Mise à prix An/ha
<b>LA TÊTE DE GERPAS</b> Secteur Douans		3 2 3 X 6 €      1 9 3 8 €

Les candidats devront être détenteur d'une autorisation préalable d'exploiter.

La soumission est à retirer en mairie avec remise des offres le 30 septembre 2023

P/Le Maire,  
Colette FABRON

